

MA COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

1 semaine sur 2

Au vu de la baisse régulière des ordures ménagères, celles-ci seront désormais collectées 1 semaine sur 2 :

dès le VENDREDI 8 MAI. Retrouvez votre calendrier de collecte 2026/2027 dans ce document !

Un bac normé 240 litres est fourni gratuitement à chaque foyer. Son entretien (réparations éventuelles) sera assuré par le SICTOM. En revanche le lavage est à la charge de l'utilisateur.

Nous fournissons également des **rouleaux de sacs transparents** qui devront être **obligatoirement utilisés** pour y jeter vos ordures ménagères. 4 rouleaux de sacs sont accrochés à votre bac. Selon la composition des foyers, vous êtes dotés pour 2 à 4 ans. Des contrôles seront effectués très régulièrement pour nous assurer qu'il n'y a que des ordures ménagères uniquement déposés dans les sacs transparents. Dans le cas contraire, le bac sera refusé.



A compter du 8 mai, seuls ces bacs contenant des sacs transparents seront collectés.

Les sacs mis au sol ou tout autre contenant non normé seront refusés. Les bacs ordures ménagères seront à présenter dans les mêmes conditions que les bacs jaunes : ouverture du couvercle côté route et poignées côté maison et au même endroit.

VOUS AVEZ DÉJÀ UN BAC NORMÉ ?

Si vous possédez déjà un bac 240L normé, vous pouvez nous contacter pour que nous reprenions votre bac ou conserver les 2. Les bacs qui pourront être collectés par nos bennes sont d'une capacité de 240L minimum.



Ouverture du couvercle côté route et poignées côté maison



Les ordures ménagères sont à déposer dans les sacs transparents fournis avant d'être jetées dans le bac.

Le bac est à présenter au même endroit que le bac jaune.



Merci de compléter et de retourner le coupon-réponse de la convention jointe avec les codes-barres de vos bacs jaune et noir

MA COLLECTE BAC JAUNE

1 semaine sur 2

Afin de répondre aux besoins d'un grand nombre d'usagers, le bac jaune, dédié au tri des emballages, cartons et papiers, sera désormais collecté 1 semaine sur 2 :

dès le VENDREDI 15 MAI. Le calendrier adhésif de votre bac jaune ne doit plus être pris en compte à partir de cette date.

À DÉPOSER DANS LE BAC JAUNE :



VOUS SOUHAITEZ UN BAC JAUNE ?

Le SICTOM Sud-Allier met gratuitement à disposition de chaque foyer un bac jaune. Vous n'avez pas votre bac ? Vous souhaitez changer son volume ou en obtenir un second ?

Contactez le service collecte sélective : 04 70 45 51 67

ou envoyez-nous votre demande par courriel : servicecollectes@sictom-sud-allier.fr

TRI OBLIGATOIRE des déchets alimentaires



Chaque usager doit trier et valoriser ses déchets alimentaires, il s'agit d'une obligation légale. Ainsi, le SICTOM Sud-Allier renforce son dispositif pour offrir à chacun la possibilité de valoriser ces déchets.

Pour éviter toute odeur désagréable qui pourrait se dégager du bac ordures ménagères, le tri des déchets alimentaires est la solution.

Le SICTOM propose un kit (composteur + bioseau + aérateur) GRATUIT pour chaque foyer qui est en capacité de composter à domicile. Pour les autres, des bornes de collecte sont à disposition en déchetterie.

Si vous n'avez pas eu votre kit, réservez votre créneau sur notre site Internet www.sictomsudallier.fr, rubrique «réserver un composteur» ou contactez-nous : contact@sictom-sud-allier.fr ou au 04 70 45 51 67.

Distributions prévues au SICTOM à Bayet : 27/02 - 18/03 - 30 et 31/03 - 04/05 et 26/06.

Distributions à Bransat : 24 et 25/04 - Distributions à Etroussat : 29 et 30/05 - Distributions à Bellenaves : 12 et 13/06.

Les déchets alimentaires ne doivent plus être déposés dans les ordures ménagères